## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

11) N° de publication :

2 477 247

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**PARIS** 

A1

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

<sub>21</sub> N° 80 04440

- Accouplement élastique muni d'une sécurité d'entraînement.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 D 3/64, 3/76.
- 33) (32) (31) Priorité revendiquée :

  - (71) Déposant : Société anonyme dite : NADELLA, résidant en France.
  - (72) Invention de : Bernard Mallet.
  - (73) Titulaire : Idem (71)
  - Mandataire : Cabinet Lavoix, 2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention est relative à un organe d'accouplement et concerne plus particulièrement un accouplement élastique amortisseur de vibrations.

On connait déjà de tels accouplements du type comportant un moyeu muni intérieurement d'un manchon élastique comprimé radialement entre sa paroi et un élément tubulaire entrainé en rotation.

Pour assurer la permanence de l'entrainement, même en cas de détérioration du manchon qui réalise la liaison, il 10 a été proposé de monter sur l'élément tubulaire une pièce de sécurité d'entrainement coopérant avec le moyeu précité.

L'invention a pour objet de faciliter la réalisation et la fabrication de tels organes d'accouplements et surtout d'augmenter la résistance du dispositif de sécurité, le15 dit organe du type comportant un moyeu muni intérieurement
d'un manchon élastique comprimé radialement entre sa paroi
intérieure et un élément tubulaire étant caractérisé en ce
qu'il comprend, rendue solidaire du moyeu, une pièce rapportée pourvue d'une ouverture traversée, sans contact, par l'é20 lément tubulaire dont la forme de la section droite lui permet,
en cas de détérioration du manchon, de coopérer avec ladite
pièce pour assurer la permanence de l'entrainement en rotation.

Selon un premier mode d'éxecution de l'invention, la pièce précitée est constituée par une rondelle emmanchée 25 à force dans l'alésage de l'extrêmité du moyeu, ainsi que dans au moins une découpe pratiquée dans ladite extrêmité.

D'autres avantages et caractéristiques de la présente invention apparaitront plus clairement à la suite de la description qui va suivre de deux modes d'exécution donnés uniquement à titre d'exemples et représentés aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 représente en coupe axiale un premier mode d'exécution de l'invention.
- La figure 2 représente une coupe selon II-II de la figure 1
- 35 La figure 3 représente une coupe axiale d'un deuxième mode d'exécution.
  - La figure 4 représente une vue d'extrêmité avec arrachement partiel.

La figure 1 représente en coupe axiale un premier mode d'exécution de l'organe d'accouplement selon l'invention qui comporte un moyeu 1 obtenu de préférence par découpe d'un étiré tronçon de tube/ou par roulage et soudage d'un flan de tôle, et muni intérieurement d'un manchon élastique 3 comprimé radialement entre au moins une portion axiale de sa paroi interne 5 et un élément tubulaire 7, de préférence creux, destiné à recevoir un arbre pour assurer en fonctionnement normal, et par l'intermédiaire du manchon, l'entrainement en rotation du moyeu ou inversement.

La permanence de l'entrainement, en cas de détérioration du manchon est obtenue selon l'invention grâce à une pièce rapportée 11 constituée par exemple par une rondelle munie, d'une part d'une ouverture non circulaire sensiblement centrale 13 traversée sans contact, du moins en fonctionnement normal, par l'élément tubulaire 7, et d'autre part d'au moins une aile radiale, et de préférence deux ailes 15 qui s'engagent respectivement dans une découpe radiale ouverte 17 pratiquée à une extrêmité 19 du moyeu, ladite rondelle est emmanchée à force dans l'alésage/de ladite extrêmité 19, ainsi que dans les découpes 17 par ses ailes 15 pour prendre appui sur le fond de celles-ci, la sécurité de son immobilisation axiale étant obtenue par le sertissage, localisé ou non, de l'extrêmité 19 sur sa périphérie extérieure 20.

Il apparait clairement de la description précédente que l'organe selon l'invention permet, de par l'absence de contact entre la pièce 11 et l'élément tubulaire 7, de filtrer en fonctionnement normal les vibrations, tout en gardant la permanence de l'entrainement, lorsque du fait de la détério30 ration de l'élastomère, le débattement angulaire relatif entre la pièce et l'élément précité dépasse une valeur prédéterminée, et cela grâce à la coopération par appui entre ces derniers organes obtenue de par la conjugaison de leur forme, par le choix par exemple d'un élément tubulaire de section dissymé35 trique, notamment trapèzoidale qui traverse une ouverture 13 de forme similaire.

Les figures 3 et 4 représentent un deuxième mode d'exécution qui se distingue du précédent par le fait que la

pièce rapportée 11 comporte une portion sensiblement cylindrique 21 qui coiffe extérieurement l'extrêmité 19 du moyeu,
et qui y est immobilisée axialement par sa coopération avec
une rainure radiale 23 pratiquée sur ladite extrêmité, et
5 radialement par pincement d'au moins un repli localisé 24 de
ladite pièce en vue d'un meilleur serrage par réduction de
son diamètre, dans au moins une et de préférence deux découpes axiales 25 pratiquées dans l'extrêmité 19, la portion cylindrique se prolonge extérieurement par un rétrécissement
10 formant une jupe axiale 27 disposée, au moins partiellement,
à l'intérieur du cylindre défini par l'alésage 18, et traversée sans contact, en fonctionnement normal, par l'élément
tubulaire 7.

Comme dans la disposition précédente, lorsque le dé15 battement angulaire relatif entre l'élément tubulaire 7 et la
pièce 11 dépasse, en raison de la détérioration de l'élastomère une valeur prédéterminée, l'entrainement est assuré par
leur contact mutuel obtenu grâce à des formes, par exemples
trapézoidales, de la jupe 27 et de la section droite de l'é20 lément tubulaire.

Comme représenté aux figures 1 à 4, le manchon dont la pièce 11 constitue une butée de sécurité axiale, est localisé dans la partie médiane du moyeu pour permettre, d'une part le montage de ladite pièce 11 sur une extrêmité de ce 25 dernier, et d'autre part la découpe de l'autre extrêmité pour définir les deux branches/d'une mâchoire de cardan, ou à titre de variante, au moins une oreille située sensiblement dans un plan perpendiculaire à l'axe du moyeu pour assurer sa fixation sur un support.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée aux modes d'exécution, qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemples, mais couvre tous les équivalents techniques des moyens décrits.

5

## REVENDICATIONS

- 1/ Organe d'accouplement du type comportant un moyeu muni intérieurement d'un manchon élastique comprimé radialement entre sa paroi intérieure et un élément tubulaire caractérisé en ce qu'il comprend, rendue solidaire du moyeu, une pièce rapportée pourvue d'une ouverture traversée, sans contact, par l'élément tubulaire dont la forme de la section droite lui permet en cas de détérioration du manchon de coopérer avec ladite pièce pour assurer la permanence de l'entrainement en rotation.
- 10 2/ Organe d'accouplement selon la revendication 1 caractérisé en ce que la pièce précitée est constituée par une rondelle emmanchée à force dans l'alésage de l'extrêmité du moyeu, ainsi que dans au moins une découpe pratiquée dans ladite extrêmité.
- 15 3/ Organe selon la revendication 2 caractérisé en ce que la sécurité de l'immobilisation axiale de la rondelle est assurée par un sertissage de l'extrêmité précitée du moyeu sur sa périphérie.
- 4/ Organe selon la revendication 1 caractérisé en ce que la pièce rapportée comporte une portion sensiblement cylindrique qui coiffe l'extrêmité du moyeu sur laquelle elle est serrée, par pincement d'un repli localisé de cette pièce dans au moins une découpe axiale pratiquée dans ladite extrêmité.
- 25 5/ Organe selon la revendication 4 caractérisé en ce que la sécurité de l'immobilisation axiale de la pièce précitée est assurée par sa coopération avec une rainure radiale pratiquée sur le moyeu.
- 6/ Organe selon la revendication 4 ou 5 caractérisé en ce que 30 la portion cylindrique précitée se prolonge par un rétrécissement formant une jupe qui constitue l'ouverture précitée de forme non circulaire.
- 7/ Organe selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisé en ce que l'élément tubulaire présente une section droite de forme, par exemple trapèzoidale, sensiblement identique

- à celle de l'ouverture précitée.
- 8/ Organe selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisé en ce que l'élément tubulaire est destiné à recevoir intérieurement un arbre d'entrainement en rotation.
- 5 9/ Organe selon l'une des revendications 2 à 8 caractérisé en ce que le moyeu est façonné de manière à définir les deux branches d'une mâchoire de cardan.
  - 10/ Organe selon l'une des revendications 2 à 8 caractérisé en ce que le moyeu est façonnée de manière à définir au moins
- 10 une branche de fixation située dans un plan sensiblement perpendiculaire à son axe.

FIG. 1

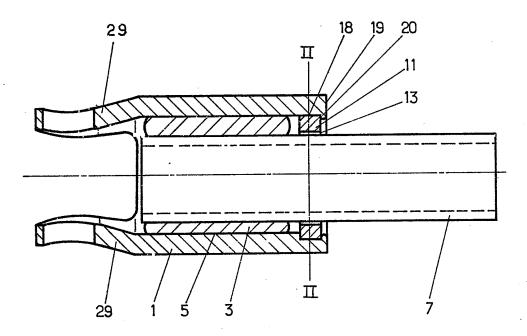


FIG. 2

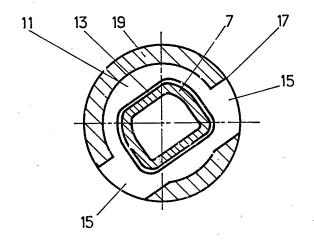
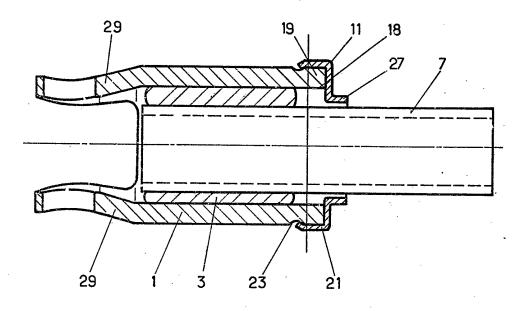


FIG.3



F:G. 4

